

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2023

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 8000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 100000 € du prix de vente.

- Plus 6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 100001 € et 150000 €
- Plus 5.5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 150001 € et 200000 €
- Plus 5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 200001 € et 250000 €
- Plus 4.5 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 250001 € et 300000 €
- Plus 4 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 300001 € et 350000 €
- Plus 3.5 % TTC du prix de vente à partir de 350001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

GESTION LOCATIVE

GESTION COURANTE	TARIFICATION
Gestion courante	7% des encaissements
Déclaration des revenus fonciers	60€ / an

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

ASSURANCES LOCATIVES

ASSURANCE LOCATIVES	TARIFICATION
Garantie Loyers Impayés	2.5% du quittancement
Vacance Locative	2.5% du quittancement

ASSURANCES PROPRIETAIRES NON OCCUPANT

TYPE DE RISQUE	TARIFICATION
APPARTEMENT MEUBLE OU NON	90€ / an
MAISON EN COPROPRIETE	160€ / an
MAISON SOUS ASL	180€ / an
MAISON INDIVIDUELLE	180€ / an
COMMERCE	180€ / an
DEPENDANCE / GARAGE / BOX	40€ / an
EMPLACEMENT DE PARKING	40€ / an

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10% du montant annuel hors charges, déduction faite des honoraires de rédaction de bail et d'état des lieux.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.